

COMITES de SURVEILLANCE et SOCIETES POPULAIRES

an IV –an VIII

INTRODUCTION

La sous-série 44L Comités de surveillance et sociétés populaires est classée par ordre alphabétique des noms actuels des communes.

LES COMITES

Comité de salut public des départements

Créés spontanément par les jacobins locaux ou en accord avec eux par les représentants en mission, conformément aux instructions du Comité de salut public du 7 mai 1793, ces Comités de salut public départementaux ont existé dans une trentaine de départements. A l'origine «Comité central de correspondance», composé généralement de moins de dix membres, cet organisme local était chargé de recueillir des renseignements sur le département et de développer le civisme. Puis, il eut des attributions très large en matière de surveillance et de réquisition.

Après la loi du 14 frimaire et l'organisation du Gouvernement révolutionnaire, tous les Comités de surveillance départementaux furent supprimés, hormis celui de Paris.

Comité de surveillance (ou Comité révolutionnaire)

Les Comités révolutionnaires succèdent aux Comités des recherches. Le 11 août 1792, l'Assemblée législative ayant chargé les municipalités de la police de sûreté générale, la Commune insurrectionnelle de Paris créa aussitôt un Comité de surveillance et invita les sections à en former à la place des commissaires de police. Le Comité de surveillance disparut assez rapidement, ceux des sections survécurent plus ou moins jusqu'au printemps 1793.

Avec l'aggravation de la situation, les comités de surveillance se développèrent. La Convention légalisa et limita les Comités de surveillance. Le 21 mars 1793, elle décréta que chaque commune ou section de commune désignerait un comité de surveillance de 12 membres pour établir la liste des étrangers se trouvant sur son territoire. Le 17 septembre, la loi dite des suspects leur confia le soin de dresser la liste de ces derniers, voir de les arrêter, sous certaines conditions. Le 14 frimaire an II (4 décembre 1793), la Convention confia aux Comités de surveillance l'application des lois révolutionnaires et des mesures de sûreté générale et de salut public. Tous ces pouvoirs étaient soumis à l'approbation du Comité de sûreté générale. Ils tombèrent sous la tutelle du gouvernement révolutionnaire.

L'arbitraire et les abus ne purent être complètement évités ce qui permit à leurs détracteurs de s'attaquer à eux. Dès le 7 fructidor an II (27 août 1794), la Convention limita le nombre des Comités de surveillance à un par district, 12 à Paris, et les supprima définitivement des chefs-lieux de district et dans les communes de cinquante mille habitants. Ils disparurent ailleurs avec la mise en vigueur de la Constitution de l'an II.

LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

L'essor spectaculaire des sociétés politiques de 1789 à l'an II est une des caractéristiques majeures de la période révolutionnaire. L'apogée des Sociétés populaires a coïncidé avec le temps fort du mouvement sans-culotte, de l'été et à l'automne 1793, où s'est développé un jacobinisme urbain et rural plus massif et plus populaire.

Les Sociétés populaires ont été en premier lieu parisiennes et ont gagné plus tard la province. Dès le début de leur existence, bien avant qu'elle jouent un rôle prépondérant dans la vie politique, les pratiques des sociétés ont été vivement attaquées par ceux qui voulaient les cantonner dans un rôle purement éducatif : toute activité politique devait leur être interdite par le décret du 29 septembre 1791, alors que pour Robespierre et consorts les sociétés devaient veiller à la sauvegarde des droits de la nation, discuter les lois et surveiller les fonctionnaires publics. Le décret n'a pas été appliqué.

Par son organisation et ses pratiques politiques, le vaste réseau des sociétés populaires a fini par constituer l'armature d'un parti. En 1793, une politique délibérée de création de sociétés à partir des chefs lieux de districts ou de cantons a contribué à affermir « l'esprit public ».

Les congrès de sociétés populaires qui se sont généralisés au printemps et à l'été 1792, à l'initiative des Girondins, puis à l'automne 1793, où les congrès réunis à Marseille, Arras et Lille ont tenté de diffuser le programme cordelier, marqua l'importance prises par les sociétés dans la vie politique et leur relative autonomie. Ces tentatives pour faire prévaloir des conceptions politiques concurrentes de la ligne jacobine se sont heurtées à l'hostilité du gouvernement et ont finalement été interdites par la loi du 14 frimaire an II.

Phénomène social, le développement sous la Révolution française de plusieurs milliers de sociétés populaires est aussi et surtout un mouvement politique de masse : pendant quelques mois, au moment de leur plus grand essor, et pour la première fois, les citoyens ont eu plus ou moins clairement conscience de contrôler le cours de leur destin dans la Nation ¹.

La Creuse n'échappe pas à ce phénomène. Les sociétés populaires creusoises ont cristallisé également autour d'elles les affrontements politiques. Affiliées aux Sociétés Parisiennes, notamment au Club des Jacobins, leur activité a été importante non seulement dans les villes et les bourgs, mais aussi dans de simples chefs-lieux de communes, particulièrement en 1793-1794 dans le district de La Souterraine. Elles ont impulsé les changements de noms de certaines localités, dans l'application des mesures de déchristianisation, mais également la recherche et la dénonciation de suspects.

¹ SOBOUL (Albert).- *Dictionnaire historique de la Révolution Française*.- Paris : Presse Universitaire de France, 1989.- 1133 p. : 16 x 25 cm.

44L: Comités de surveillance, Sociétés populaires.

COMITES DE SURVEILLANCE

44L 1-8	Départements.	An II-an IV
44L 1-6	Comité de Salut Public.	An II-an IV
44L 1	Arrêtés.	An II-an IV
44L 2-4	Extraits d'arrêtés.	An II-an IV
44L 2	An II.	
44L 3	An III.	
44L 4	An II-an IV.	
44L 5	Application des décisions : instructions, circulaires, proclamation, rapport et procès-verbaux.	An II-an III
44L 6	Correspondance.	An II-an IV
44L 7	Autres organes de surveillance, arrêtés. - Comité des travaux public (an II). Comité des secours publics (an III). Comité de législation (an III). Comité des transports, poste et messagerie (an III). Comité des finances (an III-an IV). Comité de sûreté générale (an IV).	An II-an IV
44L 8	Armée. - Surveillance des exploitation forestières, fabrication des poudres et salpêtre : nominations de représentants.	An III

44L 9-21	Communes.	
44L 9	Ahun, Comité de surveillance et Société républicaine : dissertation adressée à leurs membres par le citoyen Jorrand, député de la Creuse, sur l'état et les mœurs de la société au début de la Révolution.	An II (15 nivôse)
44L 10*	Aubusson, Comité de Salut Public : Registre destiné à transcrire toutes les lettres adressées par l'agent national près le district.	An II-an III
44L 11*-12*	Bénévent-l'Abbaye, Comité de surveillance.	1793-an III
44L 11*	Registre des séances de délibérations.	1793-an II.
44L 12*	Extraits des délibérations, copies de délibérations d'autres Comités de surveillance.	An III.
44L 13*-15*	Bourganeuf.	1793-an III
44L 13*-14*	Comité de surveillance.	
44L 13*	Arrêtés et délibérations : registre.	1793-an II
44L 14*	Inscription des différentes opérations : registre.	An II-an III
44L 15*	Comité de Salut Public, délibérations : registre.	1793
44L 16*-17*	Bénévent-l'Abbaye, enregistrement du courrier du Comité de surveillance : registres.	An II-an IV
44L 16*		An II-an III.
44L 17*		An III-an IV.
44L 18*	Guéret, Comité de surveillance : registre des délibérations.	1793-an II

44L 19*	Linard, Comité de surveillance : registre des délibérations.	1793-an II
44L 20*-21	La Souterraine, Comité de surveillance.	An II-an III
44L 20*	Registre de procès-verbaux, arrêtés et délibérations.	An III
44L 21	Instructions et correspondance.	An II-an III

SOCIETES POPULAIRES.

44L 22	Aubusson : extrait des registres de séances (an II), correspondance (an III)	An II-an III
44L 23	Bénévent-l'Abbaye : extraits des registres de séances.	An II
44L 24	La Chapelle-Taillefert : correspondance.	An II
44L 25	Dun-le-Palestel : tableau des membres.	An III
44L 26	Felletin : extraits des délibérations, pétition et correspondance.	An II
44L 27	Gouzon : correspondance.	An IV
44L 28-29*	Guéret.	1793-an II
44L 28	Minutes des procès-verbaux de la Société populaire et républicaine (1793), extrait d'un procès-verbal de la Société populaire des Sans-Culottes (an II).	1793-an II
44L 29*	Délibérations de la Société populaire : registre.	1793-an II
44L 30	Lépaud : extrait des délibérations.	An II (27 pluviôse)
44L 31	Saint-Agnan-de-Versillat: liste générale de tous les membres.	An III

- 44L 32** Saint-Etienne-de-Fursac: tableau des membres. An III
- 44L 33** Saint-Maurice-la-Souterraine : registre des inscriptions des frères de la Société populaire. An III
- 44L 34** Saint-Sébastien: tableau des membres qui composent la Société populaire des amis de la liberté et de l'égalité. An III
- 44L 35** Saint-Vaury: correspondance. An III
- 44L 36** La Souterraine: tableau de tous les membres. An III
- 44L 37** Vallière: registre destiné à inscrire les délibérations et arrêtés à prendre dans les séances de la Société populaire. An II-an III

INDEX

- A -

Ahun, 9.

Aubusson

- Comité de surveillance, 10*.
- Société populaire, 22.

- B -

Bénévent-l'-Abbaye

Comité de surveillance, 11*, 12.

- Société populaire, 23.

Bourganeuf, 13* à 15*.

- C -

Chapelle-Taillefert (La), 24.

Creuse (département), 1 à 8*.

- D -

Dun-le-Palleteau, 25.

- F -

Felletin

- Comité de surveillance, 16*, 17*.
- Société populaire, 26.

- G -

Gouzon, 27.

Guéret

- Comité de surveillance, 18*.
- Société populaire, 28, 29*.

- L -

Lépaud, 30.

Linard, 19.

- S -

Saint-Agnan-de-Versillat, 31.

Saint-Etienne-de-Fursac, 32.

Saint-Maurice, 33.

Saint-Sébastien, 34.

Saint-Vaury, 35.

Souterraine (La)

- Comité de surveillance, 20*, 21.

- Société populaire, 36.

- V -

Vallière, 37*.